

CÔTE-D'OR

**LA CÔTE-D'OR,
VOUS ET LE DÉPARTEMENT**

L'ENQUÊTE
NOS QUESTIONS VOS RÉPONSES

© iStockphoto/Sveltianos

Retrouvez tous les résultats de l'enquête
sur cotedor.fr

 cotedor.fr

 [@departementcotedor](https://www.facebook.com/departementcotedor)

 [@CD_CotedOr](https://twitter.com/CD_CotedOr)

**Côte
d'Or**
LE DÉPARTEMENT 



**LA CÔTE-D'OR
C'EST UN TERRITOIRE DE
704 COMMUNES
17 COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES
UNE AGGLOMÉRATION
(BEAUNE CÔTE ET SUD)
UNE MÉTROPOLE CAPITALE
RÉGIONALE, DIJON**



L'ENQUÊTE

NOS QUESTIONS VOS RÉPONSES

La Côte-d'Or vous y vivez, vous l'aimez ! Et pour **94 %** d'entre vous, vous y êtes même heureux. Vous appréciez d'abord sa gastronomie, puis, dans l'ordre, la qualité de vie qu'elle vous offre, sa culture, son patrimoine et vous n'oubliez pas ses magnifiques paysages. Vous vous y sentez chez vous à **78 %** et c'est à votre commune que vous êtes le plus attachés. Vient ensuite le Département dont vous connaissez les champs d'intervention à **52 %**. Vous êtes **79 %** à considérer que cette collectivité est utile et vous êtes attachés à la présence territoriale de ses services à **68 %**. Enfin, vous considérez à **62 %** que les compétences du Département ne peuvent être reprises par les intercommunalités. Cela nous conforte dans l'idée que le Département est une collectivité territoriale de proximité ayant toute sa place dans le paysage institutionnelle d'aujourd'hui.

Vos élus

44 % d'entre-vous connaissent les élus de leur canton et leur appartenance politique

13 % d'entre vous les ont déjà contactés

Pour **67 %** encore, le plus important est que les élus locaux soient efficaces et connaissent les dossiers

N'hésitez pas à les contacter, ils peuvent vous aider !

↓
Retrouvez tous les résultats
de l'enquête sur cotedor.fr



VOUS ET LE DÉPARTEMENT

UNE COLLECTIVITÉ AU SERVICE DES CÔTE-D'ORIENS

Depuis la loi NOTRé du 8 août 2015, le Département a été conforté dans son rôle de chef de file des solidarités humaines notamment en matière d'action sociale. Il est garant de la protection de l'enfance, finance le RSA (revenu de solidarité active) et verse l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap) à ses bénéficiaires.

Il est aussi au côté des territoires avec des compétences légales en matière de gestion des collèges et d'entretien du réseau routier départemental.

Il porte enfin des politiques volontaristes tournées vers l'aide aux communes, le déploiement du numérique, la valorisation des filières locales, le soutien à l'agriculture...

Vous n'êtes pourtant que 14 % à savoir que vous bénéficiez des politiques, actions et services de l'Institution départementale.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite "loi NOTRé", a notamment réorganisé les compétences des communes, intercommunalités, départements et régions.

Vous êtes 41 % à connaître cette loi.

SOLIDARITÉS HUMAINES

QUE SAVEZ-VOUS DES MISSIONS DU DÉPARTEMENT...

...SUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE ?

La prévention est le cœur du métier des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture... œuvrent au quotidien pour que vos enfants ou petits-enfants bénéficient de visites médicales à l'école ou lors de permanence dans les Accueils Solidarités et Famille du Département, soient accueillis par des assistantes maternelles formées et agréées ou encore dans des structures adaptées à leur âge et répondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

Le Département assure également la protection de près de 3 000 jeunes dont la situation familiale est perturbée.

Seulement 31 % d'entre-vous savent que le Département propose des consultations médicales gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans. Pourtant, en 2017, la Protection Maternelle et Infantile a réalisé 14 939 consultations pour 4 751 enfants accompagnés de leurs parents.



ET LES ADOS ?

Vous l'ignorez à 65 % d'entre-vous.

L'Adosphère, la Maison des adolescents et de leurs parents qui fête ses 10 ans cette année (voir p13), accompagne ses publics dans la prise en charge de certaines de leurs difficultés sur tout le territoire.

En 2017, elle a reçu 1 591 jeunes et 429 parents.



Plus d'infos sur
adosphere.fr



...EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES ?

Le soutien aux personnes âgées est la politique départementale prioritaire selon vous. Vous êtes **57 % à vous sentir insuffisamment informés** des actions et aides du Département en direction des personnes âgées et **70 % à ne pas connaître les démarches** pour obtenir une place en établissement (Ehpad).

Vos priorités pour les personnes âgées sont le renforcement des dispositifs de maintien à domicile, la prévention de la perte d'autonomie et la rénovation des Ehpad.

C'est une bonne chose car le Département finance les places en établissement bénéficiant de l'aide sociale, investit dans les travaux de rénovation, d'agrandissement ou de construction d'Ehpad, encourage le développement d'une restauration de qualité dans ces structures par des actions de valorisation des filières locales... Mais surtout le Département soutient et agit pour que les personnes âgées puissent, comme la

majorité le souhaite, rester à domicile. Pour cela, des mesures sont prises, financées par l'APA, permettant par exemple l'adaptation du domicile ou l'accès à des aides humaines ou techniques.

L'APA est autre chose qu'une prestation : c'est un plan d'aide adapté à chaque situation personnelle.

À SAVOIR

Pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), rendez-vous à la Maison de l'Autonomie au sein du Conseil Départemental, 1 rue Joseph Tissot à Dijon.

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h

03 80 63 69 70 (numéro azur) pour les personnes âgées

0 800 801 090 (numéro vert) pour les personnes en situation de handicap

+ d'infos sur cotedor.fr



L'INFO EN PLUS

Vous êtes 70 % à ne pas connaître les démarches pour trouver une place en Ehpad.

Avec **ViaTrajectoire**, l'outil déployé en Côte-d'Or par le Département et l'ARS, votre recherche est simplifiée et facilitée. Un seul dossier d'inscription suffit pour accéder à l'ensemble des Ehpad et connaître leur prix et prestations.
+ d'infos sur cotedor.fr

LA FRAUDE SOCIALE, VOUS EN PENSEZ QUOI ?

Le Département tient à ce que les aides aillent bien aux personnes qui en ont besoin. Il a ainsi mis en place un dispositif de lutte contre la fraude qui prévoit l'étude de chaque dossier concerné.

Vous approuvez à 77 % le renforcement de la lutte contre la fraude sociale.

En 2018, plus de 40 M€ ont été consacrés à l'APA par le Département.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

QUE SAVEZ-VOUS DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT...

...EN FAVEUR DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ?

Le Département, avec ses dispositifs *Cap 100 % Côte-d'Or* (en relais des contrats *AmbitionS Côte-d'Or* depuis 2016), *Village Côte-d'Or* et ses aides sectorielles continue d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets et leurs investissements. **Vous êtes 89 % à penser que nous devons maintenir cet effort pour les bâtiments, la voirie, le patrimoine et 69 % pour ce qui concerne la réalisation de grands équipements.** Le soutien aux communes fait d'ailleurs partie de vos choix prioritaires si vous étiez vous-même Président du Département. Et si vous pensez à près de **36 %** qu'il faut **défendre les territoires ruraux**, vous estimez aussi, à 58 %, que nous devons accompagner différemment les villes et les campagnes. D'ailleurs **seulement 6 % d'entre vous considèrent que les moyens doivent être concentrés sur les territoires urbains.**

220 M€ sont consacrés au Très Haut Débit et au déploiement de la fibre en Côte-d'Or. Vous approuvez cet investissement à 81 %.

Fin 2018, plus de 200 communes auront la fibre optique au cœur du village et seront éligibles à l'ADSL jusqu'à 20 Mb/s.

(Vous en saurez plus dans votre *Côte-d'Or le mag* de décembre)



TRANSCO

Vous le savez à 69 % :

les transports Transco (26 lignes régulières) sont gérés par la Région depuis le 1^{er} janvier 2017, les transports scolaires (480 circuits), le sont depuis le 1^{er} septembre 2017. Seul le transport des élèves handicapés reste de la compétence du Département.

Vous pensez à 79 % que la gratuité des transports scolaires doit être maintenue pour les familles. Le Département y a veillé durant 33 ans.



...AU BÉNÉFICE DE L'AGRICULTURE ?

La Côte-d'Or est un territoire rural. Soutenir les agriculteurs, c'est soutenir une agriculture performante et respectueuse de l'environnement pour une alimentation de qualité. **Vous souhaitez à 58 % que le Département poursuive l'aide à cette filière.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Agrilocal 21, lancé en début d'année, est une plate-forme de mise en relation des responsables de la restauration collective et des producteurs locaux (voir p9).



...SUR SA COMPÉTENCE COLLÈGE ?

Vous pensez à **76 % que le Département doit conserver tous les collèges en Côte-d'Or**. C'est, en effet, ce à quoi s'attache notre Institution : ne fermer aucun de ses sites sur le territoire. Vous considérez aussi que l'entretien, la qualité des bâtiments et la sécurisation des collèges sont la priorité. Le Département a investi plus de 100 M€ dans l'entretien, la rénovation ou la reconstruction de ses 47 collèges publics depuis 2008. Il a également investi plus de 1,4 M€ dans la sécurisation de ses établissements à la suite des attentats de 2015.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Dans les cantines, le **tarif d'un repas** pour les familles est de 3,66 € (son coût réel pour le Département est de 8,30 €). Il est **le même pour tous partout en Côte-d'Or** depuis 2014. **Vous validez à 82 % cette mesure que vous trouvez juste.**
- Le Département favorise aussi l'approvisionnement des cantines en **produits issus de l'agriculture biologique, locaux** ou portant un signe de qualité qui représentent actuellement 19,26 % des produits servis. **Vous le savez pour 70 % d'entre vous.**
- Et pour faciliter encore le bien manger pour nos jeunes, le Département a acquis 20 ha de terres maraîchères pour développer une filière d'approvisionnement pour les cantines.

...EN MATIÈRE DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE ?

Le **réseau routier départemental**, c'est 5 864 km de routes à entretenir et sécuriser. Et c'est **votre deuxième priorité**. Vous trouvez à **57 % que l'état de nos routes est satisfaisant**. Vous avez été satisfait à 60 % de la gestion des routes départementales l'hiver dernier (salage, déneigement). Par contre, **seulement 39 % d'entre vous connaissent l'Inforoute** (voir p8) et vous êtes 15 % à l'avoir utilisé cet hiver. Un bon conseil, avant de prendre la route, consultez l'Inforoute !

Vous estimez à plus de 80 % que la limitation de vitesse à 80 km/h doit s'appliquer en priorité sur des zones accidentogènes et être gérée par le Département selon le risque constaté.



Retrouvez tous les résultats de l'enquête sur cotedor.fr